

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2583

22 octobre 2008

SOMMAIRE

Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	123966	Le Premier S.à r.l.	123952
Aquatica S.A.	123953	Mac Aniaut Holding S.A.	123965
Belinda S.A.	123943	Mandarin Capital Management S.A.	123953
Betxtrade S.A.	123964	Marathon Luxembourg S.à r.l.	123948
BWQF S.à r.l.	123972	McKesson Information Solutions Capital S.à r.l.	123979
Cairnbulg Securities S.à r.l.	123977	Millicom International Operations S.A. .	123973
China Opportunity S.A. SICAR	123973	ML Poivre Real Estate GP	123970
Concept Lumière S.A.	123980	Mominvest S.A.	123968
DOMINGUES Joaquim, Pose de Carrelages Sàrl	123965	Paneuropa Real Estate InvestCo	123984
Dynavest S.A.	123950	Panthera/Funding III Lux 2 S. à r.l.	123963
European Airport Services S.A.	123951	Panthera/Funding Lux 2 S. à r.l.	123963
European Civil Aviation Services SA	123950	PFS Performance Fund Strategy	123949
European Structured Investments S.A. .	123943	PIN Express AG	123941
EURX EBC Investment S.à r.l.	123942	PIN Mail AG	123968
Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS	123954	Progis S.A.	123972
Food - Regie S.à r.l.	123940	Rinol Holdings S.à r.l.	123963
Gaynor Management S.à r.l.	123952	Rinol Holdings S.à r.l.	123964
Global Investment Fund SICAV SIF	123971	SACAP S.A.	123962
IDX Company S.A.	123970	Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l.	123966
IK Investment Partners S.à r.l.	123976	S.L.C.A. S.A.	123948
Immo Croisette S.A.	123980	Sonatrach International Finance and Development S.à r.l.	123942
Immoguardian S.A.	123962	Tuscani S.A.	123963
Industri Kapital Luxembourg S.à r.l.	123976	Van Lanschot Management S.A.	123984
ION International S.à r.l.	123972	Van Lanschot Management S.A.	123951
Iris Group	123949	Vodafone Roaming Services S.à r.l.	123952
KEIF Germany Dortmund S.à r.l.	123978	Vuksan S.A.	123977
La Pergola S.à r.l.	123938	World Wide Cash S.à r.l.	123971
La Pergola S.à r.l.	123940	Y Investments S. à r.l.	123954
La Pergola Vini S.à r.l.	123940		

La Pergola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.132.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Rocco VIGLIOTTI, commerçant, né à Banzi (Italie), le 1^{er} avril 1934, demeurant professionnellement à L-7348 Heisdorf, 9, rue Jean Koenig.

2. Monsieur Fabio MISCI, commerçant, né à Pergola/PU (Italie), le 29 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-7348 Heisdorf, 9, rue Jean Koenig.

3. Monsieur Fernando MARCHETTI, entrepreneur, né à Pergola/PU (Italie), le 27 juin 1960, demeurant à Pergola Via Mezzanotte 18.

4. Madame Simona FRONZI, employée privée, née à Pergola/PU (Italie), le 25 avril 1967, demeurant à Pergola Via Monte Acuto 20.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les comparants et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de bières, vins et toutes boissons alcooliques et non-alcooliques.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «LA PERGOLA S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Rocco VIGLIOTTI, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
2. Monsieur Fabio MISCI, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
3. Monsieur Fernando MARCHETTI, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
4. Madame Simona FRONZI, prénommée, vingt-cinq parts sociales	<u>25</u>
TOTAL: cent parts sociales (100)	100

Les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent ; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2008.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Fabio MISCI, prénommé.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. VIGLIOTTI, F. MISCI, F. MARCHETTI, S. FRONZI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37849. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008129868/242/102.

(080151756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**La Pergola Vini S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. La Pergola S.à r.l.)**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 142.132.

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Rocco VIGLIOTTI, commerçant, né à Banzi (Italie), le 1^{er} avril 1934, demeurant professionnellement à L-7348 Heisdorf, 9, rue Jean Koenig.

2. Monsieur Fabio MISCI, commerçant, né à Pergola/PU (Italie), le 29 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-7348 Heisdorf, 9, rue Jean Koenig.

3. Monsieur Fernando MARCHETTI, entrepreneur, né à Pergola/PU (Italie), le 27 juin 1960, demeurant à Pergola Via Mezzanotte 18.

4. Madame Simona FRONZI, employée privée, née à Pergola/PU (Italie), le 25 avril 1967, demeurant à Pergola Via Monte Acuto 20.

Les comparants sub 1. à 4. sont ici représentés par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu de quatre procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seuls associés actuels de la société "LA PERGOLA S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 septembre 2008, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

- Qu'elles ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en LA PERGOLA VINI S.à r.l. de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de LA PERGOLA VINI S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40449. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008129870/242/42.

(080151756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Food - Regie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 33.574.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2008.

Blanche MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008129577/272/12.

(080150992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

PIN Express AG, Société Anonyme.
Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 111.089.

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- Monsieur Alain RUKAVINA, avocat à la cour, demeurant professionnellement 10a, bvd de la Foire à L-2016 LUXEMBOURG,

agissant en sa qualité de curateur de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PIN GROUP AG, société déclarée en faillite à titre de procédure secondaire de faillite par jugement en date du 21 mars 2008 dûment publié suivant les précisions plus amplement précisées dans ledit jugement du 21 mars 2008, lequel jugement est exécutoire par provision, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°111.151, avec siège social à Leudelange, 15, Rue Léon Laval, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°247 du 3 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte du même notaire en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2834 du 7 décembre 2007,

représenté aux fins des présentes par Madame Sophie TRAXER, avocat à la cour, demeurant professionnellement 10a, bvd de la Foire à L-2016 Luxembourg,

En vertu d'une procuration datée du 1^{er} août 2008, laquelle reste annexée au présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a déclaré que les actifs dépendant de la société faillie PIN GROUP AG (ci-après PIN GROUP AG) comprennent 100% des actions représentatives du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PIN EXPRESS AG avec siège social à L-3372 Leudelange, 15, Rue Léon Laval (ci-après la société), inscrite au RCS sous le numéro B 111.089.

A l'appui de cette déclaration, le comparant, tel que représenté, a présenté au notaire deux certificats collectifs d'actions portant sur 3.100 actions au porteur de la société dont une photocopie reste annexée au présent acte.

Le comparant, tel que représenté, agissant en sa qualité de curateur affirmant avoir reçu toutes les autorisations nécessaires pour passer l'acte ci-après, déclare que :

Première résolution

Le comparant agissant comme actionnaire unique de la société PIN EXPRESS AG décide la dissolution de la société laquelle existera pour sa liquidation.

Deuxième résolution

Le comparant décide d'assumer la fonction de liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au liquidateur ou à son mandataire pour représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les actifs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, compenser les créances envers les actionnaires avec les boni de liquidation éventuellement dus aux actionnaires, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges, céder tous rangs d'inscription, faire tous paiements, même si ce n'était pas des paiements ordinaires d'administration, remettre toutes dettes, transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux, proroger toutes juridictions et renoncer aux voies de recours légales ou à des prescriptions acquises.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. TRAXER, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 11 août 2008, LAC/2008/33347. - Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Jacques DELVAUX..

Référence de publication: 2008129986/208/60.

(080152326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Sonatrach International Finance and Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 220.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.651.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008126847/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05956. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

EURX EBC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.028.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 30 mai 2008 que EURX Properties S.C.A., société en commandite par actions, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.713 a cédé 125 des 499 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à EBC Seller Company Ltd., une société à responsabilité limitée de droit des îles Caïman, ayant son siège social à Boundary Hill, Cricket Square, PO BOX 1111, George Town, Grand Caïman, îles Caïman, KY1 1102.

L'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

Actionnaire	Nombre de parts sociales détenues
EURX Properties SCA	374
EBC Seller Company Ltd.	125
EURX Sàrl	1
Total	500

Il résulte en outre de décisions unanimes des associés de la Société en date du 30 mai 2008 que la composition du conseil de gérance de la Société a été modifiée comme suit:

- M. Paul Devonshire a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat;

- M. Josef Kleindienst, professionnel du secteur immobilier, né le 2 septembre 1963 à Mistelbach en Autriche, avec adresse professionnelle à Gold & Diamond Park Building 5, Office 112, PO BOX 213079, Dubai, Emirats Arabes Unis, a été nommé en remplacement de M. Paul Devonshire avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 30 mai 2008, par les gérants suivants:

- M. Dirk Ruppert;
- M. Thomas Hoeller;
- M. Rachid Ouaich; et
- M. Josef Kleindienst.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

123943

Fait à Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130051/7959/38.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

European Structured Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.600.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 13 septembre 2008

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de European Structured Investments S.A. (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lefering, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;

- de nommer Vincent Bouffioux, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'Administratrice de la société avec effet immédiat; son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Cândida Gillespie

Administrateur

Référence de publication: 2008126906/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Belinda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.139.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 57.147,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 22 septembre 2008.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BELINDA S.A. ".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- avoir un établissement commercial ouvert au public;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est d'un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le premier alinéa du présent article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation. Une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par

lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société soit par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins, soit par l'administrateur unique.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 12.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société "GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.", préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Ingor MEULEMAN, employé, né à Ninove (Belgique) le 4 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

b) Monsieur Marc SCHINTGEN, ingénieur en gestion Solvay, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

c) Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, né à Sokolov (Tchéquie) le 4 février 1950, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

d) La société anonyme "KITZ S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.842.

Monsieur Ingor MEULEMAN, préqualifié sub a), est désigné représentant permanent de la société "KITZ S.A.", préqualifiée sub d).

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2014.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

- La société "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 88.567.

Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2014.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} octobre 2008. Relation: CAP/2008/3022 - Reçu cent cinquante-cinq euros. 31.000,00 à 0,50 % = 155,00 EUR.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 octobre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008129885/236/250.

(080151874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Marathon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.675.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique qui ont été prises le 12 septembre 2008

L'Associé Unique de Marathon Luxembourg S.à.r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Paul Lefering, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant B de la société et ce avec effet immédiat;

- De nommer Vincent Bouffioux, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société et ce avec effet immédiat a durée indéterminé;

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Doeke van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2008126907/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

S.L.C.A. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.020.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 juin 2008 que:

- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2625, Luxembourg. Les mandats d'administrateur de Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, de Monsieur Yves FOURCHY, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 22, avenue Montaigne, F-75008, Paris, France de Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526, Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

- Monsieur Jean-Paul VIVIER, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 40, rue du Ranelagh, F-75016, Paris, France a été nommé administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Patrick LORENZATO, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg. Son Mandat prendra fin lors de la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

- Madame Sylvie ABTAL-COLA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg a été nommée administrateur, en remplacement de Monsieur Camille PAULUS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg. Son Mandat prendra fin lors de la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

- Ernst & Young S.A. ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, immatriculée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.771, a été nommé comme réviseur d'entreprises. Son Mandat prendra fin lors de la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

123949

Luxembourg le 24 Septembre 2008.

Pour extrait conforme

Doris Marliani

Un mandataire

Référence de publication: 2008129330/751/36.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00390. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Iris Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 122-24, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.458.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 1^{er} septembre 2008 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Paul DE BACKER, demeurant 22, Kouterdreef B-9270 Laarne (Belgique) de son poste de Gérant, avec effet au 1^{er} septembre 2008.

- Décision a été prise de nommer en remplacement au poste de Gérant Monsieur Werner SAS, consultant indépendant, demeurant 16, rue David Van Bever, B-1150 Woluwe Saint-Pierre (Belgique).

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2008126951/1334/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03485. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

PFS Performance Fund Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 117.393.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 30 avril 2008:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009, les mandats des Administrateurs suivants:

* M. Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

* M. Pierre RETORD, Administrateur

* M. Heinrich AESCHBACH, Administrateur

* M. Eric FEYEREISEN, Administrateur

- de renouveler la nomination de ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG

- Monsieur Pierre RETORD, Sodiprivés, Société d'Etudes et d'Investissement Privé S.A., 3, rue Albert-Gos, CH-1206 GENEVE

- Monsieur Heinrich AESCHBACH, Sodiprivés, Société d'Etudes et d'Investissement Privé S.A., 3, rue Albert-Gos, CH-1206 GENEVE

- Monsieur Eric FEYEREISEN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG

Le Réviseur d'Entreprises est:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'activité Syrdall

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Véronique JEAN / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Principal / Mandataire Principal

Référence de publication: 2008129404/1183/35.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05117. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

European Civil Aviation Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 74.969.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 6 mai 2008
tenue extraordinairement le 31 juillet 2008 au siège social*

1. L'Assemblée générale accepte la démission de Mme Isabelle CLAUDE de son poste d'administrateur ainsi que la démission du commissaire aux comptes ALTER AUDIT SARL.

2. - L'Assemblée décide de nommer en remplacement comme administrateur:

* Mme Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, née le 27/10/1957 à B-Beloeil, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

- L'Assemblée générale décide de nommer en remplacement et en qualité de commissaire aux comptes: ALTER DOM-COM SARL, ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B133.127.

La fin du mandat du nouvel administrateur et du commissaire aux comptes interviendra à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année: 2014.

Luxembourg, le 31/07/2008.

EUROPEAN CIVIL AVIATION SERVICES S.A.

Claude GEIBEN / Filippo DOLLFUS DE VOLCKERSBERG

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008129307/8697/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Dynavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.749.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 14 août 2008

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1) L'Assemblée accepte la démission d'un Administrateur:

- Monsieur Patrick SCHOTT, directeur de banque, né le 17.09.1954 à Luxembourg, demeurant au 131, rue des Trois Cantons - L-4970 Bettange-sur-Mess.

L'Assemblée élit en remplacement:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, Expert-comptable, né le 27.04.1962 à Blois (France), demeurant au 36, rue Op Hals - L-3376 Leudelange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2010.

2) L'Assemblée accepte la démission de l'Administrateur-Délégué:

- Monsieur Patrick SCHOTT, directeur de banque, né le 17.09.1954 à Luxembourg, demeurant au 131, rue des Trois Cantons - L-4970 Bettange-sur-Mess.

L'Assemblée élit en remplacement:

- Monsieur Roberto GIORI, Administrateur de sociétés, né le 16.04.1949 à Buenos Aires (Argentine), demeurant au 4, avenue des Guelfes - MC-98000 Monaco (France), qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2010.

3) Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature
Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2008130156/642/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

European Airport Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 71.049.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 5 mai 2008
tenue extraordinairement le 30 juillet 2008 au siège social*

1. L'Assemblée générale accepte la démission de Mme Isabelle CLAUDE de son poste d'administrateur de catégorie «B» ainsi que la démission du commissaire aux comptes ALTER AUDIT SARL.

2. - L'Assemblée décide de nommer en remplacement comme administrateur de catégorie «B»:

* Mr Filippo DOLLFUS DE VOLCKERSBERG, administrateurs de sociétés, né le 02/08/1948 à Sorengo (Suisse) avec adresse professionnelle à CH-7522 La Punta-Chamues, Chesa Steinbock.

- L'Assemblée générale décide de nommer en remplacement et en qualité de commissaire aux comptes: ALTER DOM-COM SARL, ayant son siège social à L-2533, Luxembourg, 69, rue de la Semois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B133.127.

La fin du mandat du nouvel administrateur et du commissaire aux comptes interviendra à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année: 2011.

Luxembourg, le 30/07/2008.

EUROPEAN AIRPORT SERVICES S.A.

Claude GEIBEN / Andrea GOTTI-LEGA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008129308/8697/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00454. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Van Lanschot Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.991.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 9 septembre 2008 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

* Mrs Johanna Christina Maria Nijsen, demeurant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Luxembourg, Administrateur;

* M. Joseph Octave Hubert van Crugten, demeurant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Luxembourg, Administrateur;

* M. Patrick Joseph Henricus Hermse, demeurant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Luxembourg, Administrateur;

* M. Hendrick Helena Joseph Kemmerling, demeurant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Luxembourg, Administrateur;

* M. Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, demeurant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Luxembourg, Administrateur.

Les mandats viendront à échéance lors de la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008.

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008.

Mamer, le 11 septembre 2008.

POUR DEPOT ET PUBLICATION

Mrs J.C.M. Nijsen / M. F.H.R. Sonnenschein

Référence de publication: 2008130174/695/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03423. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Vodafone Roaming Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.883.

En date du 26 septembre, le Conseil de Vodafone Roaming Services S.à r.l. a décidé:

- de nommer Monsieur David Robert Smithwhite, avec adresse au Edison House, The Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, Grande Bretagne, en tant que délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 26 septembre 2008.

La société ne sera engagée que par la signature de deux gérants dont au moins un délégué à la gestion journalière.

Luxembourg, le 02 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129309/1964/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01914. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080150764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Gaynor Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.372.

Avis rectificatif de la publication ayant la référence 2007135662/211/397 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg en date du 19 novembre 2007 sous la référence: 070157533

Veillez lire:

SIMOFOP SAS, une société anonyme simplifiée constituée et existant suivant les lois françaises, ayant son siège social à 1, Square Théodore Judlin, F-75015 Paris, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 388 264 749, détient 250 parts sociales.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Certifié conforme

Pour GAYNOR MANAGEMENT S.à r.l.

Services Généraux Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008129315/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02634. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080150806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Le Premier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 98.716.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 octobre 2008 que:

Monsieur William Patrick O'Donovan, né le 12 mars 1946, résidant au 12, avenue René Delpêche, F-11500 Quillan, France a été nommé gérant additionnel de la Société, avec effet au 2 octobre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

123953

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129751/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Mandarin Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 119.240.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 05 juin 2008

Résolutions

- Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée générale décide de réélire les administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 comme suit:

- * Monsieur Gao Jian, domicilié au 29, Fucheng Men Wai Street, CHN- 100037 Pékin.
- * Monsieur Zhu Xinqiang, domicilié au 77, Beiheyuan Street, CHN - 100009 Pékin.
- * Monsieur Alex Schmitt, domicilié au 44, rue de la Vallée - L2661, Luxembourg-Ville.
- * Monsieur Pietro Vitale Antonio Modiano, domicilié au 6, Via Fieno -I-20123 Milan.
- * Monsieur Enrico Ricotta, domicilié au 3, Via Brera-I-21121 Milan.
- * Monsieur Fabio Alberto Roversi Monaco, domicilié au 40, Via Delle Rose -I-40136 Bologna.
- * Monsieur Alberto G. Forchielli, domicilié au 810, MCL Millenia Plaza, Nord Point, CHN - Hong Kong.

- Le mandat de DELOITTE S.A., commissaire aux comptes, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, venant à échéance, l'assemblée générale décide de réélire le commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Luxembourg le 10 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129322/751/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Aquatica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7653 Heffingen, 82, um Béal.

R.C.S. Luxembourg B 103.053.

Assemblée générale extraordinaire

Suite à la démission de M. Frédéric PARIS, en tant qu'administrateur-délégué, la société s'est constituée en assemblée générale extraordinaire pour apporter différentes modifications:

Ordre du jour:

- 1) démission de M. Frédéric PARIS dans sa fonction d'administrateur-délégué
- 2) nomination d'un nouvel administrateur-délégué
- 3) droit de disposition

Les représentants du capital social ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) acceptation de la démission de M. Frédéric PARIS, dans sa fonction d'administrateur-délégué, avec effet au 15.09.2007.

2) nomination d'un nouvel administrateur-délégué dans la personne de M. Vittorio PIRCHIO, né à Monopoli (Italie), le 16 mai 1968, demeurant à L-7653 HEFFINGEN, 82, um Béal, avec effet immédiat.

3) la société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Heffingen, le 01.10.2007.

PIRCHIO Vittorio / FEILEN Josiane.

Référence de publication: 2008130108/9464/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04423. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Y Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 140.162.

Il résulte du transfert de la totalité des actions en date du 2 octobre 2008 que l'actionnaire a changé comme suit:

Brysam Global Partners (AV-I), L.P., avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9002, Cayman Islands, enregistré auprès du «Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands» le 19 mars 2007 sous la numéro WK - 19557.

Luxembourg, 6 octobre 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2008129326/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02482. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 141.810.

In the year two thousand eight on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an annual general meeting, comprising an extraordinary part amending the Articles of Incorporation requiring the presence of a notary of FLAGSTONE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAF - FIS, in process of being registered with the R.C.S. Luxembourg, a company established in Luxembourg incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 8th, 2008 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Articles of Incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting begins, with Mr Ralf LIMBURG, lawyer, with professional address at 56, Charles Martel, L-1013 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Ralf LIMBURG, lawyer, with professional address at 56, Charles Martel, L-1013 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with the same professional address.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States dollars and ninety-nine cents (US\$ 49,999.99.-) divided into four million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine repurchasable shares (4,999,999) to an amount of eight hundred seventeen thousand United States dollars and one cent (US\$ 817,000.01) divided into eighty-one million seven hundred thousand and one (81,700,001) repurchasable Shares of a par value of one United States cent (US\$ 0.01.-) per Share by the cancellation of four million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine repurchasable shares (4,999,999) subscribed for at the incorporation of the Company each having a par value of one United States cent (US\$ 0.01.-) held by Flagstone Reinsurance Limited;

2. Amending article 5.2 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the reduction of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"5.2 The Company has an issued share capital of eight hundred and seventeen thousand United States dollars and one cent (US\$ 817,000.01.-) divided into eighty-one million seven hundred thousand and one (81,700,001) repurchasable Shares of a par value of United States cent (US\$ 0.01.-) per Share, each fully paid up."

3. Amending article 3.1 of the Articles of Incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"3.1 The exclusive object of the Company is the collective investment of its funds in any kind of assets, including, but not limited to, transferable or other securities, money market instruments, financial derivative instruments, structured

products, hybrid instruments, deposits, debt instruments of any kind, hedge products, risk capital, private equity, certificates, investment funds, investment companies, trusts, liquid assets, real estate property, commodities, currencies and similar assets with the purpose of spreading the investment risk and to ensure for the Company's investors the benefit of the results of the management of their investments. The Company may further use techniques and instruments for the purpose of efficient portfolio management, notably so as to generate additional capital or income for the Company. Such techniques and instruments include the granting by the Company of guarantees, pledges or other security over its assets for the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company."

4. Amending article 4.1 of the Articles of Incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"4.1 The registered office of the Company is located in the City of Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). If and to the extent permitted by the law, the Management Board of the Company may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in Luxembourg."

5. Amending article 5.3 of the Articles of Incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"5.3 The minimum subscribed share capital of the Company, increased by any issued share premium, shall be at least one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) or the equivalent thereof. Such minimum must be reached during the first twelve (12) months following the authorisation of the Company by the competent Luxembourg supervisory authority."

6. Amending article 6.4 of the Articles of Incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"6.4 For purposes of issuing new Shares including in the Sub-Funds, the Management Board is authorised to limit or completely suppress any preferential subscription right of any shareholder in the Company, within the authorised period referred to above."

7. Amending article 7.1.1 of the Articles of Incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"7.1.1 Whenever Shares of the Company shall be offered by the Company for subscription, the price per Share at which such Shares shall be issued shall be the Net Asset Value as determined on the relevant Valuation Day in accordance with the provisions of Article 9 hereof."

8. Amending and restating article 8.1 of the Articles of Incorporation of the Company in its entirety so that it shall henceforth read as follows:

"8.1 Repurchase right

8.1.1 The Company may proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set forth by the law.

8.1.2 All the Shares of the Company are repurchasable Shares within the meaning of Article 49-8 of the Company Law.

8.1.3 The Company is a closed-ended Company.

8.1.4 However, the Company may proceed to the repurchase of all or any part of the Shares of a Shareholder upon the request of such Shareholder at the discretion of the Management Board and the Management Board shall determine the terms and conditions of the repurchase.

8.1.5 Any repurchase request shall be made by the shareholder to the registered office of the Company in Luxembourg, or at the office of the person or entity designated by the Company as its agent for the repurchase of Shares.

8.1.6 The Company shall notify the shareholder about the decision of the Management Board within 1 (one) business day after the receipt of the repurchase request. Notification to the shareholder will be given by registered letter to the address of the Shareholder which appears in the Register unless otherwise requested by the shareholder in the repurchase request.

8.1.7 For the purpose of the relations between the shareholders, each Sub-Fund will be deemed to be a separate entity with, but not limited to, its own contribution, capital gains, losses, charges and expenses.

8.1.8 Shares may be redeemed at the initiative of the Company, for example if a shareholder ceases to be or is found not to be an eligible investor or upon the default of payment of a shareholder, as further described in Article 12."

9. Amending of article 13 of the Articles of Incorporation of the Company by insertion of a new Article 13.1 and renumbering of the subsequent sub-articles of Article 13 of which new Article 13.1 shall read as follows:

"13.1 The Company shall be managed by a Management Board, under the supervision of a Supervisory Board, in accordance with the provisions of article 60bis-1 to article 60bis-19 of the Company Law."

10. Amending article 13.15 of the Articles of Incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"13.15 The supervision and monitoring of the management of the Company by the Management Board is incumbent on the Supervisory Board, which may not interfere with such management."

11. Amending and restating article 23 of the Articles of Incorporation of the Company in its entirety so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 23. Dividends**

23.1 Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine how the balance of net profits of the Company shall be disposed of and may from time to time declare dividends to the largest extent permitted by law.

23.3 The Management Board is further authorised to pay out interim dividends subject to the conditions and procedures as resolved by the Management Board and in accordance with the provisions of the Company Law."

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to reduce the share capital of the Company by an amount of forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States dollars and ninety-nine cents (US\$ 49,999.99) divided into four million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine repurchasable shares (4,999,999) to an amount of eight hundred seventeen thousand United States dollars and one cent (US\$817,000.01) divided into eighty-one million seven hundred thousand and one (81,700,001) repurchasable Shares of a par value of one United States cent (US\$ 0.01) per Share by the cancellation of four million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine repurchasable shares (4,999,999) subscribed at the incorporation of the Company, each having a par value of one United States cent (US\$ 0.01) held by Flagstone Reinsurance Limited.

Second resolution

The meeting decides to amend article 5.2 of the Articles of Incorporation in order to reflect the increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"5.2 The Company has an issued share capital of eight hundred and seventeen thousand United States dollars and one cent (US\$817,000.01) divided into eighty-one million seven hundred thousand and one (81,700,001) repurchasable Shares of a par value of US\$ one Cent (US\$ 0.01) per Share, each fully paid up."

Third resolution

The meeting decides to amend article 3,1 of the Articles of Incorporation in order to reflect the increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"3.1 The exclusive object of the Company is the collective investment of its funds in any kind of assets, including, but not limited to, transferable or other securities, money market instruments, financial derivative instruments, structured products, hybrid instruments, deposits, debt instruments of any kind, hedge products, risk capital, private equity, certificates, investment funds, investment companies, trusts, liquid assets, real estate property, commodities, currencies and similar assets with the purpose of spreading the investment risk and to ensure for the Company's investors the benefit of the results of the management of their investments. The Company may further use techniques and instruments for the purpose of efficient portfolio management, notably so as to generate additional capital or income for the Company. Such techniques and instruments include the granting by the Company of guarantees, pledges or other security interests over its assets for the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company."

Forth resolution

The meeting decides to amend article 4.1 of the Articles of Incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"4.1 The registered office of the Company is located in the City of Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). If and to the extent permitted by the law, the Management Board of the Company may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in Luxembourg."

Fifth resolution

The meeting decides to amend article 5.3 of the Articles of Incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"5.3 The minimum subscribed share capital of the Company, increased by any issued share premium, shall be at least one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) or the equivalent thereof. Such minimum must be reached during the first twelve (12) months following the authorisation of the Company by the competent Luxembourg supervisory authority."

Sixth resolution

The meeting decides to amend article 6.4 of the Articles of Incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"6.4 For purposes of issuing new Shares including in the Sub-Funds, the Management Board is authorised to limit or completely suppress any preferential subscription right of any shareholder in the Company, within the authorised period referred to above."

Seventh resolution

The meeting decides to amend article 7.1.1 of the Articles of Incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"7.1.1 Whenever Shares of the Company shall be offered by the Company for subscription, the price per Share at which such Shares shall be issued shall be the Net Asset Value as determined on the relevant Valuation Day in accordance with the provisions of Article 9 hereof."

Eighth resolution

The meeting decides to amend and restate Article 8.1 of the Articles of Incorporation of the Company in its entirety so that it shall henceforth read as follows:

"8.1 Repurchase right

8.1.1 The Company may proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set forth by the law.

8.1.2 All the Shares of the Company are repurchasable Shares within the meaning of Article 49-8 of the Company Law.

8.1.3 The Company is a closed-ended Company.

8.1.4 However, the Company may proceed to the repurchase of all or any part of the Shares of a Shareholder upon the request of such Shareholder at the discretion of the Management Board and the Management Board shall determine the terms and conditions of the repurchase.

8.1.5 Any repurchase request shall be made by the shareholder to the registered office of the Company in Luxembourg, or at the office of the person or entity designated by the Company as its agent for the repurchase of Shares.

8.1.6 The Company shall notify the shareholder about the decision of the Management Board within 1 (one) business day after the receipt of the repurchase request. Notification to the shareholder will be given by registered letter to the address of the Shareholder which appears in the Register unless otherwise requested by the shareholder in the repurchase request.

8.1.7 For the purpose of the relations between the shareholders, each Sub-Fund will be deemed to be a separate entity with, but not limited to, its own contribution, capital gains, losses, charges and expenses.

8.1.8 Shares may be redeemed at the initiative of the Company, for example if a shareholder ceases to be or is found not to be an eligible investor or upon default of payment of a shareholder, as further described in Article 12."

Ninth resolution

The meeting decides to amend article 13 of the Articles of Incorporation of the Company by insertion of a new Article 13.1 and renumbering of the subsequent sub-article of Article 13 of which new Article 13.1 shall read as follows:

"13.1 The Company shall be managed by a Management Board, under the supervision of a Supervisory Board, in accordance with the provisions of article 60bis-1 to article 60bis-19 of the Company Law."

Tenth resolution

The meeting decides to amend article 13.15 of the Articles of Incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"13.15 The supervision and monitoring of the management of the Company by the Management Board is incumbent on the Supervisory Board, which may not interfere with such management."

Eleventh resolution

The meeting decides to amend and restate article 23 of the Articles of Incorporation of the Company in its entirety so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 23. Dividends**

23.1 Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine how the balance of net profits of the Company shall be disposed of and may from time to time declare dividends to the largest extent permitted by law.

23.3 The Management Board is further authorised to pay out interim dividends subject to the conditions and procedures as resolved by the Management Board and in accordance with the provisions of the Company Law."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale ordinaire, comprenant une partie extraordinaire modifiant les statuts et requérant la présence d'un notaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de FLAGSTONE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAF - FIS, en cours d'immatriculation auprès du R.C.S. Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 septembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Ralf LIMBURG, avocat, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-1013 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Ralf LIMBURG, avocat, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-1013 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée ayant donc été constituée, le président déclare et demande au notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US et quatre-vingt-dix-neuf centimes (US\$ 49,999.99-) divisé en quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Parts rachetables (4,999,999) à un montant de huit cent dix-sept mille dollars US et un centime (US\$ 817,000.01) divisé en quatre-vingt-un millions sept cent mille et une (81,700,001) Parts rachetables d'une valeur nominale d'un centime de dollar US (US\$ 0,01.-) par Part par annulation de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts rachetables (4,999,999) souscrites lors de la constitution de la Société chacune d'une valeur nominale d'un centime de dollar US (US\$ 0,01.-) détenues par Flagstone Reinsurance Limited.

2. Modification de l'article 5.2 des Statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation du capital social de la Société et désormais lire comme suit:

«5.2 La Société a un capital social souscrit de huit cent dix-sept mille dollars US et un centime (US\$ 817,000.01) divisé en quatre-vingt-un millions sept cent mille et une (81,700,001) Parts rachetables d'une valeur individuelle d'un centime de dollar US (0,01 US\$) par Part, chacune intégralement réglée.»

3. Modification de l'article 3.1 des Statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation du capital social de la Société et désormais lire comme suit:

«3.1 L'objet exclusif de la Société est l'investissement collectif de son fonds dans toute sorte d'actifs, y compris mais ne se limitant pas aux titres négociables ou à d'autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, dérivés, produits structurés, instruments hybrides, dépôts, instruments de créance de toute sorte, produits spéculatifs, capital risque, capital d'investissement, certificats, fonds d'investissements, sociétés d'investissement, fiducies, liquidités, propriétés immobilières, marchandises, devises et actifs similaires avec le but d'élargir le risque d'investissement et d'assurer pour les investisseurs de la Société le bénéfice des résultats de la gestion de leurs investissements. La Société peut par ailleurs utiliser des techniques et des instruments pour faciliter la gestion efficace de son portefeuille, notamment pour générer plus de capital ou plus de revenus pour la Société. De telles techniques et instruments comprennent l'octroi par la Société de garanties et de gages ou autre titre sur ses actifs pour bénéficier à toute autre société ou personne qui se trouve ou non être un actionnaire de la Société.»

4. Modification de l'article 4.1 des Statuts de la Société pour désormais lire comme suit:

«4.1 Le siège social de la Société est situé à Luxembourg-Ville au Grand-Duché du Luxembourg («Luxembourg»). Si, et dans la mesure où la loi le permet, le Conseil d'Administration de la Société pourra décider de transférer le siège social de la Société vers tout autre endroit au Luxembourg.»

5. Modification de l'article 5.3 des Statuts de la Société pour lire désormais comme suit:

«5.3 Le capital social minimum souscrit de la Société, augmente par toute prime d'émission d'action émise, sera au moins d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR) ou l'équivalent. Ce capital social minimum devra être souscrit pendant les douze (12) premiers mois suivant l'autorisation de la Société par l'autorité de supervision compétente du secteur financier du Luxembourg.»

6. Modification de l'article 6.4 des Statuts de la Société pour lire désormais comme suit:

«6.4 Afin d'émettre de nouvelles Actions, y compris dans les Sous-fonds, le Conseil d'administration a l'autorisation de limiter ou de supprimer complètement tout droit préférentiel de souscription de tout actionnaire dans la Société, endéans la période autorisée mentionnée ci-avant.»

7. Modification de l'article 7.1.1 des Statuts de la Société pour lire désormais comme suit:

«7.1.1. Lorsque les Actions de la Société seront offertes par la Société en vue de souscription, le prix par Action auquel ces Actions seront émises sera la Valeur de l'actif net, tel qu'elle a été établie le jour de l'évaluation, en vertu des dispositions de l'Article 9 de ces Statuts.»

8. Modification de l'article 8.1 des Statuts de la Société pour lire désormais comme suit:

8.1 Droit de rachat

8.1.1 La société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites fixées par la loi.

8.1.2 Toutes les Actions de la Société sont rachetables dans le sens du 49-8 de la Loi sur les Sociétés.

8.1.3 La Société est une Société d'investissement à capital fixe.

8.1.4 Cependant la Société peut racheter toutes ou partie des Actions d'un Actionnaire, sur demande de cet Actionnaire à la discrétion du Conseil d'administration et le Conseil d'Administration établira les termes et les conditions du rachat.

8.1.5 Toute demande de rachat sera adressée par un actionnaire au siège social de la Société au Luxembourg ou au bureau de la personne ou de l'entité désignée par la Société en tant que mandataire pour le rachat des Actions.

8.1.6 La Société informera l'actionnaire sur la décision du Conseil d'administration dans un délai d'un (1) jour ouvrable après la réception de la demande de rachat. La notification à l'actionnaire sera envoyée par lettre recommandée à l'adresse de l'Actionnaire qui apparaît dans le Registre, si l'actionnaire n'a pas demandé autrement dans sa demande de rachat.

8.1.7 Pour les relations entre les actionnaires, chaque Sous-fonds sera considéré comme une entité indépendante avec, mais ne se limitant pas à, sa propre contribution, gains en capital, pertes, commissions et dépenses.

8.1.8 Les Actions pourront être rachetées à l'initiative de la Société, par exemple si un actionnaire cesse d'être ou ne remplit plus les conditions d'investisseur ou suite au non-paiement d'un actionnaire, comme il est spécifié à l'article 12.»

9. Modification de l'article 13 des Statuts de la Société par insertion d'un nouvel Article 13.1 et renumérotation des sous-articles subséquents de l'Article 13 dont l'Article 13.1 lira désormais comme suit:

«13.1 La Société sera gérée par un Conseil d'Administration, sous la supervision d'un Conseil de surveillance, en accord avec les dispositions de l'article 60bis-1 à l'article 60bis-19 de la Loi sur les Sociétés.»

10. Modification de l'article 13.15 des Statuts de la Société pour lire désormais comme suit:

«13.15 La supervision et la surveillance de la gestion de la Société par le Conseil d'Administration incombe au Conseil de Surveillance, lequel ne peut pas interférer avec cette gestion.»

11. Modification de l'article 23 des Statuts de la Société dans sa totalité pour lire désormais comme suit:

« Art. 23. Dividendes

23.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des profits nets de l'année sera transféré vers le compte de la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires déterminera comment disposer du reliquat des profits nets et pourra de temps en temps déclarer des dividendes pour autant que la loi le permette.

23.3 Le Conseil d'administration est par ailleurs autorisé à payer des dividendes intérimaires dans les conditions et selon les procédures décidées par le Conseil d'Administration et en accord avec les dispositions de la Loi sur les Sociétés.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par le président et le scrutateur; ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte.

III. Que la totalité du capital de la société étant présent ou représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont reçu notification en bonne et due forme de la tenue de l'assemblée et de son ordre du jour avant le commencement de l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant la totalité du capital de la société, est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points listés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US et quatre-vingt-dix-neuf centimes (US\$ 49,999.99-) divisé en quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Parts rachetables (4,999,999) à un montant de huit cent dix-sept mille dollars US et un centime (US\$ 817,000.01) divisé en quatre-vingt et un millions sept cent mille et une (81,700,001) Parts rachetables d'une valeur nominale d'un centime de dollar US (US\$ 0,01) par Part par annulation de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts rachetables (4,999,999) souscrites lors de la constitution de la Société chacune d'une valeur nominale d'un centime de dollar US (US\$ 0,01) détenues par Flagstone Reinsurance Limited.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5.2 des Statuts de manière à refléter l'augmentation du capital social de la Société et lire désormais comme suit:

«5.2 La Société a un capital social souscrit de huit cent dix-sept mille dollars US et un centime (US\$ 817,000.01.-) représenté par quatre-vingt et un millions sept cent mille et une (81,700,001) Parts rachetables chacune d'une valeur nominale d'un centime de dollar US (US\$0.01) par Part, chacune intégralement réglée.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 3.1 des Statuts de manière à refléter l'augmentation du capital social de la Société et lire désormais comme suit:

«3.1 L'objet exclusif de la Société est l'investissement collectif de son fonds dans toute sorte d'actifs, y compris mais ne se limitant pas aux titres négociables ou à d'autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, dérivés, produits structurés, instruments hybrides, dépôts, instruments de créance de toute sorte, produits spéculatifs, capital risque, capital d'investissement, certificats, fonds d'investissements, sociétés d'investissement, fiducies, liquidités, propriétés immobilières, marchandises, devises et actifs similaires avec le but d'élargir le risque d'investissement et d'assurer pour les investisseurs de la Société le bénéfice des résultats de la gestion de leurs investissements. La Société peut par ailleurs utiliser des techniques et des instruments pour faciliter la gestion efficace de son portefeuille, notamment pour générer plus de capital ou plus de revenus pour la Société. De telles techniques et instruments comprennent l'octroi par la Société de garanties et de gages ou autre titre sur ses actifs pour bénéficier à toute autre société ou personne qui se trouve ou non être un actionnaire de la Société.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 4.1 des Statuts de la Société pour désormais lire comme suit:

«4.1 Le siège social de la Société est situé à Luxembourg-Ville au Grand-Duché du Luxembourg («Luxembourg»). Si, et dans la mesure où la loi le permet, le Conseil d'Administration de la Société pourra décider de transférer le siège social de la Société vers tout autre endroit au Luxembourg.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 5.3 des Statuts de la Société pour désormais lire comme suit:

«5.3 Le capital social minimum souscrit de la Société, augmente par toute prime d'émission d'action émise, sera au moins d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR) ou l'équivalent. Ce capital social minimum devra être souscrit pendant les douze (12) premiers mois suivant l'autorisation de la Société par l'autorité de supervision compétente du secteur financier du Luxembourg.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 6.4 des Statuts de la Société pour désormais lire comme suit:

«6.4 Afin d'émettre de nouvelles Actions, y compris dans les Sous-fonds, le Conseil d'administration a l'autorisation de limiter ou de supprimer complètement tout droit préférentiel de souscription de tout actionnaire dans la Société, endéans la période autorisé mentionné ci-avant.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 7.1.1 des Statuts de la Société pour désormais lire comme suit:

«7.1.1. Lorsque les Actions de la Société seront offertes par la Société en vue de souscription, le prix par Action auquel ces Actions seront émises sera la Valeur de l'actif net, tel qu'elle a été établie le jour de l'évaluation, en vertu des dispositions de l'Article 9 de ces Statuts.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier et restipuler l'article 8.1 des Statuts de la Société dans son intégralité pour lire désormais comme suit:

«8.1 Droit de rachat

8.1.1 La société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites fixées par la loi.

8.1.2 Toutes les Actions de la Société sont rachetables dans le sens du 49-8 de la Loi sur les Sociétés.

8.1.3 La Société est une Société d'investissement à capital fixe.

8.1.4 Cependant la Société peut racheter toutes ou partie des Actions d'un Actionnaire, sur demande de cet Actionnaire à la discrétion du Conseil d'administration et le Conseil d'Administration établira les termes et les conditions du rachat.

8.1.5 Toute demande de rachat sera adressée par un actionnaire au siège social de la Société au Luxembourg ou au bureau de la personne ou de l'entité désignée par la Société en tant que mandataire pour le rachat des Actions.

8.1.6 La Société informera l'actionnaire sur la décision du Conseil d'administration dans un délai d'un (1) jour ouvrable après la réception de la demande de rachat. La notification à l'actionnaire sera envoyée par lettre recommandée à l'adresse de l'Actionnaire qui apparaît dans le Registre, si l'actionnaire n'a pas demandé autrement dans sa demande de rachat.

8.1.7 Pour les relations entre les actionnaires, chaque Sous-fonds sera considéré comme une entité indépendante avec, mais ne se limitant pas à, sa propre contribution, gains en capital, pertes, commissions et dépenses.

8.1.8 Les Actions pourront être rachetées à l'initiative de la Société, par exemple si un actionnaire cesse d'être ou ne remplit plus les conditions d'investisseur ou suite au non-paiement d'un actionnaire, comme il est spécifié à l'article 12.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des Statuts de la Société par insertion d'un nouvel Article 13.1 et renumérotation des sous-articles subséquents de l'Article 13 dont l'Article 13.1 lira désormais comme suit:

«13.1 La Société sera gérée par un Conseil d'Administration, sous la supervision d'un Conseil de surveillance, en accord avec les dispositions de l'article 60bis-1 à l'article 60bis-19 de la Loi sur les Sociétés.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13.15 des Statuts de la Société pour lire désormais comme suit:

«13.15 La supervision et la surveillance de la gestion de la Société par le Conseil d'Administration incombe au Conseil de Surveillance, lequel ne peut pas interférer avec cette gestion.»

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 23 des Statuts de la Société dans sa totalité pour lire désormais comme suit:

« Art. 23. Dividendes

23.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des profits nets de l'année sera transféré vers le compte de la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires déterminera comment disposer du reliquat des profits nets et pourra de temps en temps déclarer des dividendes pour autant que la loi le permette.

23.3 Le Conseil d'administration est par ailleurs autorisé à payer des dividendes intérimaires dans les conditions et selon les procédures décidées par le Conseil d'Administration et en accord avec les dispositions de la Loi sur les Sociétés.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges de toute forme que ce soit et qui incombent à la société en vertu du présent acte, sont estimés approximativement mille euros (EUR 1.000).

Aucune autre affaire ne restant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais déclare que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en Anglais et suivi d'une version Française. Sur demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre l'Anglais et le Français, la version Anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête du présent document.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms, statuts civils et résidences, les membres du bureau ont signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: R. Limburg, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008. LAC/2008/40241. - Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008130340/5770/418.

(080151977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

SACAP S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.800.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 95.856.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 juin 2008 que:

- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, résident au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2625, Luxembourg ainsi que le mandat des administrateurs, de Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, de Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, résident au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2625, Luxembourg de Monsieur Yves FOURCHY, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 22, avenue Montaigne, F-75008, Paris, France, de Madame Sylvie ABTAL-COLA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, de Monsieur Johan DEJANS, administrateur-délégué, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de M. Marcel STEPHANY, expert-comptable ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268, Bereldange ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Luxembourg le 8 Septembre 2008.

Pour extrait conforme

Doris Marliani

Un mandataire

Référence de publication: 2008129327/751/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05481. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Immoguardian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 25, rue Baudoin.

R.C.S. Luxembourg B 92.210.

—
Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 6 octobre 2008 au siège social de la société IMMOGUARDIAN S.A., il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société

Première résolution - Modification du siège social

L'assemblée générale décide de modifier, à partir de ce jour, le siège social comme suit:

25, rue Baudoin, L-1218 Luxembourg

Deuxième résolution - Révocation du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée révoque, à dater de ce jour, la société FIDUCIAIRE G.L.B. Sàrl domiciliée à L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe FISCHER, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 101.463, du poste de Commissaire aux Comptes.

Troisième résolution - Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes

L'Assemblée nomme, à partir de ce jour, la société THE LION'S ASSOCIATES SA domiciliée à L-1818 Luxembourg, 4, rue des Joncs, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 67.351, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013 qui statuera sur les comptes de l'année 2013.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2008130291/9037/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02746. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Panthera/Funding Lux 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Panthera/Funding III Lux 2 S. à r.l.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 140.297.

En vertu d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 juillet 2008, Panthera/Funding III Lux 1 S.à r.l., ayant son siège social 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, a modifié sa dénomination en Panthera/Funding Lux 1 S.à r.l.

Par conséquent, Panthera/Funding Lux 1 S.à r.l. ayant son siège social 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg détient la totalité des parts sociales.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Johan Dejans.

Référence de publication: 2008129331/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07795. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Rinol Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 102.359.

Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

L'adresse professionnelle de Monsieur Flavio MARZONA, gérant de la Société a changé et est désormais au: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour RINOL HOLDINGS SARL

SGG CORPORATE SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008129333/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Tuscani S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 119.507.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 octobre 2007

Le conseil coopte comme commissaire aux comptes la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES, en abrégé: PARFININDUS S.à r.l. (Adresse: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg), jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

Cette résolution devra être ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Kris GOORTS / Joeri STEEMAN

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008129759/1267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Rinol Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.359.

—
Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

Le siège social de la société FLOORINGS I S.A R.L., associée de la Société a changé et est désormais au: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour RINOL HOLDINGS SARL

SGG CORPORATE SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008129334/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02880. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Betxtrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 115.101.

—
Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Attendance List:

Peter Engelberg, Président

Björn Nilsson

Resolution

The Board of Directors resolved to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Therese L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Signed as above.

Peter Engelberg / Björn Nilsson

Président / -

Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Liste de présence:

Peter Engelberg, Président

Björn Nilsson

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Pour signataires.

Peter Engelberg / Björn Nilsson

Président / -

Référence de publication: 2008130410/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV02017. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Mac Aniaut Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 91.929.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration du 1^{er} septembre 2008

Reconduction des mandats des administrateurs

- Monsieur Yvon HELL

né le 30 juin 1957 à Strasbourg (F)

demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA

siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean Pierre Lanter

RCS Luxembourg numéro B66.684

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Démission d'un administrateur

- Monsieur Jean-Paul VIGIE

Nomination d'un nouvel administrateur

- Monsieur Paul AGNES

né le 25 août 1941 à Ettelbrück

demeurant à L-9062 Ettelbrück, 1, rue Gustave de Marie

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Reconduction du mandat de l'administrateur-délégué et nomination du président du conseil d'administration

- Monsieur Yvon HELL

né le 30 juin 1957 à Strasbourg (F)

demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Reconduction du mandat de commissaire

- Vericom Sa

RCS numéro B51.203

Ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy

Le mandat de commissaire ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008129407/1185/41.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

DOMINGUES Joaquim, Pose de Carrelages Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4520 Niedercorn, Cité Mathendall.

R.C.S. Luxembourg B 79.417.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008129561/206/13.

(080151538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.593.

—
Extrait suite à la cession de parts sociales du 1^{er} septembre 2008

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} septembre 2008 que Shaftesbury Asset Management (Singapore) PTE Ltd, avec siège social au 4, Robinson Road, # 05-01, House of Eden, Singapore, 048543, enregistré au Accounting & Corporate Regulatory Authority (ACRA), Singapore, sous le numéro 200809679H, a cédé 500 parts sociales de la Société à Shaftesbury Investments (Mauritius) Limited, avec siège social au 608 St James Court, St Denis Street, Port Louis, Mauritius, enregistré sous le numéro 079732 C1/GBL.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129425/1035/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 865.479.493,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

—
EXTRAIT

En date du 10 juillet 2008, l'associé de la Société, Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. a transféré les parts sociales de la Société suivantes aux associés de la Société suivants:

- 37.507.417 parts sociales de classe A à Algeco/Scotsman Management Partnership (U.S.), une société de droit anglais, ayant son siège social à One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF, Royaume-Uni et non enregistrée auprès d'un registre de commerce et des sociétés;

- 8.254.789 parts sociales de classe A à Algeco/Scotsman Management Partnership (U.S.), une société de droit anglais, ayant son siège social à One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF, Royaume-Uni et non enregistrée auprès d'un registre de commerce et des sociétés;

- 8.337.580 parts sociales de classe A à Algeco/Scotsman Management Nominee Ltd, une société de droit anglais enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 6551863, ayant son siège social à One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF, Royaume-Uni;

- 5.981.539 parts sociales de classe B à Algeco/Scotsman Management Nominee Ltd, une société de droit anglais enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 6551863, ayant son siège social à One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF, Royaume-Uni;

- 1.650.642 parts sociales de classe A à Paul O'Kelly, né le 14 décembre 1957 à Londres, Royaume-Uni et demeurant à Bagley Edge, Badger Lane, Oxford, OX1 5BL, Royaume-Uni;

- 1.001.545 parts sociales de classe B à Paul O'Kelly, né le 14 décembre 1957 à Londres, Royaume-Uni et demeurant à Bagley Edge, Badger Lane, Oxford, OX1 5BL, Royaume-Uni;

- 680.619 parts sociales de classe A à Sylvie Matz, née le 7 novembre 1967 à Mérignac, France et demeurant à 1, chemin des Grands Pins, 06650 Le Rouret, France;

- 295.933 parts sociales de classe B à Agnès Decaup, née le 3 juin 1956 à Saint-Amand Montrond, France et demeurant au 24, rue du Maréchal Foch, 77220 Tourman en Briet, France;

- 369.916 parts sociales de classe B à Michel Darleux, né le 29 septembre 1965 à Lens, France et demeurant au 47, avenue de la République, 62420 Billy Montigny, France;

- 369.916 parts sociales de classe B à Paul-Bernard Vuarchex, né le 25 mars 1957 à Scionzier, France et demeurant au 12, rue des Alouettes, 69008 Lyon, France;

- 369.916 parts sociales de classe B à Guy Boyard, né le 29 novembre 1950 à Lyon, France et demeurant à Motfollet, 01270 Villemotier, France;

- 147.966 parts sociales de classe B à Nathalie Moreau, née le 28 août 1968 à Castelsarrasin, France et demeurant au 13, rue Maryse Bastié, 33700 Mérignac, France;
- 147.966 parts sociales de classe B à Jean-Marc Deremy, né le 12 septembre 1963 à Fontainebleau, France et demeurant Chemin de la Jacinière, 01500 Amberieu-en-Bugey, France;
- 147.966 parts sociales de classe B à Jacques Mizian, né le 15 avril 1953 à Istanbul, Turquie et demeurant au 8, rue de l'Eglise, 38460 Saint Romain de Jalonias, France;
- 147.966 parts sociales de classe B à Jean-Jacques Lensel, né le 7 décembre 1957 à Santes, France et demeurant au 26 bis, rue Aristide Briand, 95520 Osny, France;
- 184.958 parts sociales de classe B à Witold Gburzynski, né le 16 janvier 1961 à Poznan, Pologne et demeurant à Ul. Slusarska 13/1, 61778 Pozan, Pologne;
- 258.941 parts sociales de classe B de la Société à Philippe Rassart, né le 1^{er} janvier 1959 à Uccle, Belgique et demeurant au 29, avenue des Azalées, 1030 Bruxelles, Belgique;
- 314.429 parts sociales de classe B à Ladislav Rybnicek, né le 5 avril 1944 à Brno, République Tchèque et demeurant à Breznice 541, 76001 Zlin, République Tchèque;
- 314.429 parts sociales de classe B à Angèle Haselwanter, née le 3 juin 1970 à Ingwiller, France et demeurant au 58, rue des Orfèvres, 67290 Wingen-sur-Moder, France;
- 314.429 parts sociales de classe B à Marcus Jertschewsche, né le 1^{er} mai 1965 à Karlsruhe, Allemagne et demeurant à Hauptstrasse 71, 77963 Schwanau-Wittenweier, Allemagne;
- 147.966 parts sociales de classe B à Simone Rigottier-Tranchand, née le 8 décembre 1966 à Marseille, France et demeurant au 112, rue des Bouvreuils, 71000 Mâcon, France;
- 147.966 parts sociales de classe B à Véronique Berardan-Matrassy, née le 19 janvier 1963 à Lourdes, France et demeurant à Les Burchères, 71260 Aze, France;
- 147.966 parts sociales de classe B à Jean-Pierre Doris, né le 18 avril 1945 à Lyon, France et demeurant au 20, boulevard de la Liberté, 71000 Mâcon, France;
- 295.933 parts sociales de classe B à Amir Lichaa, né le 25 septembre 1948 au Caire, Egypte et demeurant au 95, rue Rambuteau, 71000 Mâcon, France;
- 295.933 parts sociales de classe B à Gilles Balboni, né le 13 décembre 1956 à Hayange, France et demeurant 20, avenue Général Frère, 69008 Lyon, France;
- 332.925 parts sociales de classe B à Claude Folliet, né le 6 janvier 1958 à Annecy, France et demeurant à 95, rue des Neuf-Clés, 71000 Mâcon, France;
- 369.916 parts sociales de classe B à Antonio Ruiz Sánchez, né le 3 juillet 1969 à Bilbao, Espagne et demeurant Paseo Alameda de Osuna n°50, 28042 Madrid, Espagne;
- 184.958 parts sociales de classe B à Meliton Quilez Jimenéz, né le 15 juin 1958 à Castellar de Santiago, Espagne et demeurant à Plaza Blas de Otero n°3, 28529 Madrid, Espagne;
- 184.958 parts sociales de classe B à Christine Deltrieux, née le 15 juin 1967 à Bergerac, France et demeurant à Calle Templeque, 97-3A, 28024 Madrid, Espagne;
- 369.916 parts sociales de classe B à Alain Marie Regis de Chefdebien Zagarriga, né le 10 février 1945 à Nantes, France et demeurant Rua da Fé, n° 41-2°, 1150-149 Lisbonne, Portugal;
- 184.958 parts sociales de classe B à Luis Filipe Lourenço dos Santos Carvalho, né le 15 juillet 1964 à Lisbonne, Portugal et demeurant à Avenida das Larajeiras, 2720-334 Alfragide-Amadora, Portugal;
- 184.958 parts sociales de classe B à Paulo Jorge Gonçalves Machado, né le 27 mai 1964 à Lisbonne, Portugal et demeurant à Rua Dr. Virgilio Arruda, n°8 - 7° Dto, 2000-217 Santarem, Portugal;
- 369.916 parts sociales de classe B à Gabrielle Basille, née le 25 septembre 1965 à Rome, Italie et demeurant à Via Venini, 46, 27334 Milan, Italie;
- 147.966 parts sociales de classe B à Isabelle Jung, née le 5 mars 1975 à Maubeuge, France et demeurant au 58, rue Rott, 67500 Weitbruch, France;
- 200.309 parts sociales de classe B à Philippe Dulou, né le 9 janvier 1965 à St-Etienne, France et demeurant au 9, rue Suger, 75000 Paris, France;
- 13.074.916 parts sociales de classe B à BC Roqueplo Sprl, une société de droit belge, ayant son siège social au 4, rue de la Presse, 1000 Bruxelles, Belgique et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0443.680.57;
- 2.225.416 parts sociales de classe B à Famille Bret GbR, une société civile de droit allemand ayant son siège social à Burgunder Strasse 10, 77770 Durbach, Allemagne et enregistrée auprès du Handelsregister Durbach sous le numéro 57086344;
- 2.225.416 parts sociales de classe B à Gopil, une société civile de droit français ayant son siège social au 310, rue du Clos du Puits, 71870 Hurigny, France et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Mâcon sous le numéro 479 545 428;

- 2.225.416 parts sociales de classe B à Bertrand Quenot, né le 16 septembre 1958 à Cauderan, France et demeurant au 1, avenue de Friedland, 75008 Paris, France; et

- 2.225.416 parts sociales de classe B à Jaime Sugranes, né le 13 mai 1949 à Reus, Espagne et demeurant au 24, Calle Espirea, 28042 Madrid, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008129403/260/104.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02818. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Mominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 50.651.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 25 septembre 2008 que:

1. Monsieur Stef Oostvogels, Monsieur Stéphane Hadet et Madame Delphine Tempé ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat;

2. Les administrateurs suivants sont nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet immédiat et ce, pour une période de six ans:

- Monsieur Bruno Abbate, né le 2 septembre 1965, à Santa Maria di Capua (Italie), résidant professionnellement au 69, rue de la Semois, L-2533, Luxembourg;

- Madame Isabelle Claude, née le 22 juillet 1972, à Saint Mard (Belgique), résidant professionnellement au 69, rue de la Semois, L-2533, Luxembourg;

- T.M.A. Services Sàrl, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.135.

3. La société Corporate Advisory Business S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

4. La société Alter Dom-Com Sàrl, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.127, est nommée en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire avec effet immédiat et ce, pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129426/1035/32.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

PIN Mail AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 111.092.

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Maître Nous Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- Monsieur Alain RUKAVINA, avocat à la cour, demeurant professionnellement 10a, bvd de la Foire à L-2016 LUXEMBOURG,

agissant en sa qualité de curateur de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PIN GROUP AG, société déclarée en faillite à titre de procédure secondaire de faillite par jugement en date du 21 mars 2008 dûment publié suivant les précisions plus amplement précisées dans ledit jugement du 21 mars 2008, lequel jugement est exécutoire par provision, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°111.151, avec siège social à Leudelange, 15, Rue Léon Laval, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°247 du 3 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte du même notaire en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2834 du 7 décembre 2007,

représenté aux fins des présentes par Madame Sophie TRAXER, avocat à la cour, demeurant professionnellement 10a, bvd de la Foire à L-2016 Luxembourg,

En vertu d'une procuration datée du 1^{er} août 2008, laquelle reste annexée au présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a déclaré que les actifs dépendant de la société faillie PIN GROUP AG (ci-après PIN GROUP AG) comprennent 100% des actions représentatives du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PIN MAIL AG avec siège social à L-3372 Leudelange, 15, Rue Léon Laval (ci-après la société), inscrite au RCS sous le numéro B 111.092.

A l'appui de cette déclaration, le comparant, tel que représenté, a présenté au notaire deux certificats collectifs d'actions portant sur 3.100 actions au porteur de la société dont une photocopie reste annexée au présent acte.

Le comparant, tel que représenté, agissant en sa qualité de curateur affirmant avoir reçu toutes les autorisations nécessaires pour passer l'acte ci-après, déclare que :

Première résolution

Le comparant agissant comme actionnaire unique de la société PIN MAIL AG décide la dissolution de la société laquelle existera pour sa liquidation.

Deuxième résolution

Le comparant décide d'assumer la fonction de liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au liquidateur ou à son mandataire pour représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les actifs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, compenser les créances envers les actionnaires avec les boni de liquidation éventuellement dus aux actionnaires, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges, céder tous rangs d'inscription, faire tous paiements, même si ce n'était pas des paiements ordinaires d'administration, remettre toutes dettes, transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux, proroger toutes juridictions et renoncer aux voies de recours légales ou à des prescriptions acquises.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute. (signé) S. TRAXER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg actes civils, le 11 août 2008, LAC/2008/33351. - Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008129987/208/60.

(080152322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

ML Poivre Real Estate GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 135.476.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 16 juin 2008

En date du 16 juin 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Robert BARNES de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 16 juin 2008;

- de nommer Madame Teodora CIOTA, née le 3 janvier 1975 à Medias, Roumanie, ayant comme adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 16 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ, gérant A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant A
- Madame Teodora CIOTA, gérant A
- Monsieur Guy HARLES, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

ML POIVRE REAL ESTATE GP

Signature

Référence de publication: 2008129427/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

IDX Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 89, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 92.677.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 19 septembre 2008

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société au 89, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau membre du conseil d'administration:

- Zola Maritime LLC, Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles, registration number 051864 at the register International Business companies on the Seychelles;
- Canova Ltd, Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles, registration number 051877 at the register International Business companies on the Seychelles;
- Trentino Corp., Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles, registration number 051870 at the register International Business companies on the Seychelles.

Les nouveaux administrateurs seront représentés par M. Henryk Zaleski, leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Réviseurs d'Entreprises, Experts Comptables et Fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2008130296/592/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Global Investment Fund SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 132.815.

—
Änderung Verwaltungsrat

hiermit teilen wir Ihnen mit, dass sich die Mitglieder des Verwaltungsrates der o.g. Gesellschaft wie folgt geändert haben:

Herr Mathias Turra hat mit Wirkung zum 13. März 2008 sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Global Investment Fund SICAV SIF niedergelegt. Dies wurde im Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 25.03.2008 festgehalten.

Herr Bernhard Kuhn, 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, wurde mit Wirkung zum 25.3.2008 zum Verwaltungsratsmitglied ernannt. Das Mandat endet wie das der übrigen Mitglieder mit Ablauf der Generalversammlung im Jahre 2010.

Diese Änderung wurde im Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 25.3.2008 festgehalten.

Luxemburg, den 08.10.2008.

MM.Warburg-LuxInvest S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008129436/2112/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02810. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

World Wide Cash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 115.605.

—
Cession de parts

avec siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, (Grand-Duché de Luxembourg)

Entre les soussignés:

Monsieur Eyal GRUMBERG, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon,
d'une part, et

Monsieur Vipin SHARMA, né le 12.10.1954, demeurant à F-75015, Paris, 155, rue de Lourmel
d'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit:

Monsieur Vipin SHARMA est propriétaire de 10 parts de la société à responsabilité limitée WORLD WIDE CASH Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

Monsieur Vipin SHARMA cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à Eyal GRUMBERG, qui accepte, les parts, dont s'agit.

Par la présente cession, Eyal GRUMBERG devient propriétaire des parts cédées avec tous les droits qui y sont attachés; il aura droit notamment aux produits desdites parts, qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, Monsieur Vipin SHARMA, cédant subroge Eyal GRUMBERG, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

Prix:

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 1.- EUR.

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire des présentes en vue de leur signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Fait à Paris, le 10/10/08, en 2 exemplaires.

Vipin SHARMA / Eyal GRUMBERG.

Référence de publication: 2008129440/1351/32.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

BWQF S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 30, avenue Salentiny.
R.C.S. Luxembourg B 110.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008129557/231/14.

(080151517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

ION International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 135.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2008129564/206/13.

(080151568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Progis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 79.435.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 septembre 2008

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de quatre à trois d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, administrateur et président;

Andrea Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (NA) (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, demeurant à Luxembourg, administrateur

Antoine Mafrica, employé privé, né le 28 juillet 1968 à Thionville (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008130210/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Millicom International Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 35.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2008129568/206/13.

(080151610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

China Opportunity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 120.970.

L'an deux mille huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La "Société Européenne de Banque", société anonyme de banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, ici représentée par M. Francesco MOGLIA et M. Armand DE BIASE, tous deux employés privés, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme à capital fixe, qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), de droit luxembourgeois dénommée "CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR" ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro B 120.970,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 11 septembre 2006 par le notaire Jacques DELVAUX, publié au Mémorial C n° 672 du 2 avril 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jean SECKLER en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C n° 1806 du 25 août 2007,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 7 août 2008,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à un million dix mille cent quatre-vingt euros (1.010.180,- EUR) représenté par:

(i) dix-huit mille deux cent cinquante-neuf (18.259) Actions A, d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune (ci-après le "Montant Souscrit des Actions A"), détenues par les propriétaires d'Actions A (ci-après les "Actionnaires A") ;

(i) trente-deux mille deux cent cinquante (32.250) Actions B, d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune (ci-après le "Montant Souscrit des Actions B"), détenues par les propriétaires d'Actions B (ci-après les "Actionnaires B") ;

2) Qu'aux termes de l'article 6.5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à deux millions six cent dix-sept mille deux cent quarante euros (2.617.240,- EUR), représenté par trente mille huit cent soixante-deux (30.862) actions A d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune, et cent mille (100.000) actions B, d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune,

et que le même article 6 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

L'article 6 des statuts est intégralement libellé comme suit:

6.1 Le capital social de la Société sera représenté par des actions (les "Actions") soumises et conformes aux règles fixées par la loi, la loi SICAR et les dispositions établies dans les présents statuts. Le capital de la Société est représenté par les classes suivantes d'actions (les "Classes"):

(i) classe A d'actions ordinaires (les "Actions A"), d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune;

(ii) classe B d'actions ordinaires (les "Actions B"), d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune;

ensemble, les Actions A et les Actions B seront ci-après définies collectivement comme "les Actions" et individuellement comme "l'Action".

6.2 La Société dispose d'un capital social émis et souscrit (ci-après le "Capital Emis et Souscrit") de un million dix mille cent quatre-vingt euros (1.010.180,- EUR) représenté par:

(i) dix-huit mille deux cent cinquante-neuf (18.259) Actions A, d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune (ci-après le "Montant Souscrit des Actions A"), détenues par les propriétaires d'Actions A (ci-après les "Actionnaires A"), trente deux mille deux cent cinquante (32.250) Actions B d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune (ci-après le "Montant Souscrit des Actions B"), détenues par les propriétaires d'Actions B (ci-après les "Actionnaires B");

6.3. Sans préjudice des dispositions des articles 6.1. et 6.2., et en complément du Montant Souscrit des Actions B (le cas échéant) tel que défini ci-avant, il peut y avoir la création d'un compte séparé de "prime d'émission" pour les Actions B, dans lequel a lieu le transfert de toute prime payée sur chaque action en plus de la valeur nominale (ci-après la "Prime"). Le montant dudit compte prime d'émission peut être utilisé afin de prévoir le paiement de toute action que la Société pourrait racheter à ses Actionnaire, afin de compenser toute perte nette réalisée ou dépréciation nette non réalisée sur les investissements de la Société et/ou afin de réaliser des distributions en faveur des Actionnaires. Le Montant Souscrit des Actions B qui doit être établi dans les limites du Capital Social Autorisé tel que défini à l'article 6.5 ci-dessous, ainsi que la prime correspondante, sera dénommé ci-après en tant que "Capital Nominal des Actions B".

6.4. Lorsque la Société offre de nouvelles Actions B pour souscription après inscription et dans les limites du Capital Social Autorisé (tel que défini ci-dessous), et à l'exception des dispositions prévues à l'article 6.10 ci-dessous, dès la souscription le prix par Action B auquel ces Actions sont offertes (le "Prix d'émission") sera égal à:

(i) pour toute augmentation de capital intervenant avant ou à la date du 30 juin 2007, au capital nominal des Actions B, tel que défini à l'article 6.3 ci-dessus, et augmenté d'un taux d'intérêt annuel fixé à sept pour cent (7%), calculé à partir du 1^{er} Octobre 2006; et

(ii) pour toute augmentation de capital intervenant après la date du 1^{er} juillet 2007, la valeur nominale par Action B auquel s'ajoute un montant de prime par Action B qui est égal à la Valeur Nette d'Inventaire (telle que définie ci-dessous) par Action B moins la valeur nominale de l'Action B. Dans le cas où la Valeur nette d'inventaire par Action est inférieure à la valeur nominale par action B, auquel s'ajoute la prime d'émission d'action respectivement de neuf cent quatre-vingt euros (980,- EUR) par Action B, le Prix d'émission sera égal à la valeur nominale de l'action, plus la prime d'émission.

6.5. La Société disposera d'un capital autorisé (ci-après le "Capital autorisé") d'un montant deux millions six cent dix-sept mille deux cent quarante euros (2.617.240,- EUR), représenté par trente mille huit cent soixante-deux (30.862) actions A d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune, et cent mille (100.000) actions B, d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune.

Sans préjudice des dispositions des articles 6.10. et 6.11. ci-après, les Actionnaires détenteurs d'Actions de type A bénéficieront et disposeront toujours d'un droit préférentiel de souscription qui sera proportionnel à leur possession respective d'Actions A lorsque, à l'occasion, le Conseil d'Administration décide de et approuve l'émission de nouvelles Actions A conformément à l'Article 6.6. ci-dessous jusque dans la limite du Capital autorisé et pendant une période de 30 jours ouvrables à compter de la notification formelle qui doit être envoyée immédiatement par le Conseil d'Administration aux Actionnaires d'Actions A dans le cadre de toute résolution adoptée par rapport à l'Article 6.6..

6.6. Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication des présents statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une seule ou plusieurs fois le capital émis et souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles augmentations de capital seront effectuées et souscrites selon les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration et plus spécialement dans le respect de la souscription et du paiement reçus pour les actions du capital autorisé à souscrire et émettre de manière à déterminer le moment et le montant des actions autorisées à souscrire et émettre, déterminer si les actions autorisées doivent être souscrites avec ou sans prime et déterminer dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites peut être accepté par versement en cash ou par le biais d'un apport autre qu'en numéraire. En outre, le Conseil d'Administration, agissant pour le compte de la Société, a tout pouvoir pour organiser les procédures relatives aux clôtures des listes de souscription, aux appels de fonds et aux paiements sur appel de fonds. Le conseil d'administration peut déléguer, sous sa propre responsabilité, tout administrateur ou directeur de la Société ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du Capital émis et souscrit effectuée sous la forme légalement requise par le conseil d'administration dans les limites du Capital autorisé, le présent article devra, par conséquent, être adapté à la modification intervenue. La durée de cette autorisation peut être prolongée sur la base d'une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, en temps opportuns, comme en matière de modification des présents statuts.

6.7. Dans tous les cas, le capital émis et souscrit minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la législation luxembourgeoise et conformément à la Loi relative aux SICAR, est d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

6.8 La Société peut accepter d'émettre des actions en vue d'une contribution en nature des valeurs mobilières ou d'autres avoirs, conformément aux conditions déterminées par les lois et les réglementations luxembourgeoises (y compris, mais sans y être restreinte, à la Loi et à la Loi SICAR) pour autant que ces valeurs mobilières ou autres avoirs

répondent aux objectifs et à la stratégie d'investissement de la Société. Dans ce cas, les avoirs financés doivent être évalués dans un rapport qui sera émis par le réviseur d'entreprises agréé de la Société, comme exigé par la loi luxembourgeoise, et qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les coûts qui seront liés à toute contribution en espèce et/ou en nature des valeurs mobilières ou à tout autre avoir éventuel, seront supportés par les souscripteurs concernés.

6.9 Dans les limites établies par la Loi et conformément aux dispositions de l'article 10 des présentes, la Société peut également procéder au rachat de ses propres Actions B.

6.10. En ce qui concerne l'augmentation de capital permise dans les limites du Capital Autorisé et dans le cadre des termes et des conditions de l'article 6.5 et 6.6, le Conseil d'Administration est par la présente autorisé à émettre de temps à autre, et ce en fonction de chaque Période Comptable telle que définie à l'article 21 ci-dessous, un nombre d'Actions B qui seront souscrites par chacun des Actionnaires A à un prix équivalant à vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, pour autant que la Valeur Nette d'Inventaire de référence ait, comme dans le cas des Actions B, à la Date Comptable (la "Date Comptable de Clôture") augmenté d'au moins sept pour cent (7%) annuellement depuis la Date Comptable précédente (la "Date Comptable d'Ouverture"), en prenant également en considération les montants des dividendes (le cas échéant) payés aux Actionnaires B au cours de la Période Comptable correspondante, les apports payés par les Actionnaires B et tout autre opération dilutive, en utilisant la formule suivante:

Avec: Actions B émises conformément à cet article 6.10.

$Y1 =$ Valeur Nette d'Inventaire au début de la Période Comptable, compte tenu du fait que pour la première Période Comptable telle que définie à l'article 21.1, la valeur en question est égale au Capital Nominal des Actions BY2 = Valeur Nette d'Inventaire à la fin de la Période Comptable (en prenant également en considération l'effet des montants des apports payés par les Actionnaires pendant la période)

$VAL = Y3 /$ Nombre d'Actions B à la Date Comptable de Clôture antérieure à l'émission d'actions B telle qu'elle est définie dans ce même article 6.10.

Pour la première Période Comptable, les sept pour cent (7%) seront calculés sur une base proportionnelle à partir du 1^{er} octobre 2006 jusqu'à la fin de la première Période Comptable.

6.11. Les actions B émises conformément à l'article 6.10 ci-dessus peuvent être souscrites par chacun des Actionnaires A proportionnellement au nombre relatif d'Actions A détenues par chaque Actionnaire A.

6.12. Aucune Action B nouvelle ne sera émise conformément à l'article 6.10 ci-dessus et en faveur des Actionnaires A en relation avec toute Période Comptable pendant laquelle l'augmentation de la Valeur Nette d'Inventaire n'a pas atteint le montant de sept pour cent (7%). Au-delà du seuil de rendement de sept pour cent (7%), le nombre d'Actions B émises conformément à l'article 6.10 ci-dessus sera déterminé seulement jusqu'à concurrence d'un montant assurant un rendement égal au seuil de rendement disponible aux Actionnaires B.

6.13. Aucune Action B ne sera émise conformément à l'article 6.10 ci-dessus et en relation avec toute Période Comptable pendant laquelle la Valeur Nette d'Inventaire n'a pas couvert la majorité des montants des apports payés par les Actionnaires B (y inclus les primes payées par eux) et la dernière Valeur Nette d'Inventaire sur base de laquelle les Actions B émises conformément à l'article 6.10 ci-dessus ont été déterminées.

6.14. Les Actions B émises conformément à l'article 6.10 ci-dessus seront souscrites par l'Actionnaire A dès que raisonnablement applicable après l'assemblée générale des Actionnaires de la Société approuvant les comptes relatifs à la Période Comptable, en vertu desquels le droit de l'Actionnaire A de souscrire aux Actions B a augmenté, étant entendu que les Actionnaires ne sont en aucune manière habilités à transférer, vendre, céder ou commercialiser leurs droits de souscription attachés aux Actions B émises conformément à l'article 6.10 ci-dessus."

3) Que dans sa réunion du 7 août 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 403.600,- (quatre cent trois mille six cents Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR EUR 1.010.180,- (un million dix mille cent quatre vingt Euros) à EUR 1.413.780,- (un million quatre cent treize mille sept cent quatre-vingt Euros),

par l'émission de 7.565 actions A nouvelles d'une valeur nominale de EUR 20,- (vingt Euros) chacune,

et 12.615 (douze mille six cent quinze) actions B d'une valeur nominale de EUR 20,- (vingt euros) chacune assortie d'une prime d'émission de EUR 1.139,60,- (mille cent trente neuf Euros soixante Cents) par action B,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

* Cutter Sàrl	7.565 actions A
* SOPAF SpA	2.302 actions B
* TAGGIA XCVIII LDA	460 actions B
* FILAINE S.A.	1.283 actions B
* JOVE S.r.l.	345 actions B
* FONDAZIONE CRT	2.302 actions B
* CITCO GLOBAL CUSTODY NV	132 actions B

* VINIFIN INTERNATIONAL S.A.	432 actions B
* CITCO GLOBAL CUSTODY NV	4.889 actions B
* M. Alberto COLUSSI	460 actions B

Les souscripteurs ci-avant désignés ont souscrits aux 7.565 nouvelles actions A et aux 12.615 nouvelles actions B dans les proportions ci-avant désignées et les ont libérés moyennant une contribution en espèces totale de EUR 14.779.654,- (quatorze millions sept cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante-quatre Euros).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 14.779.654,- (quatorze millions sept cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante-quatre Euros) se trouve être à la disposition de la société sous date valeur 23.07.08, 24.07.08, 25.07.08, 04.08.08 et 05.08.08, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 1.413.780,- (un million quatre cent treize mille sept cent quatre-vingt euros),

de sorte que le l'article 6.2 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

version anglaise:

6.2 The Company has an issued and subscribed share capital (the "Issued and Subscribed Share Capital") of one million four hundred and thirteen thousand seven hundred and eighty euro (EUR 1,413,780.-), divided into:

(i) twenty-five thousand eight hundred and twenty-four (25,824) A Shares, with a par value of twenty euro (EUR 20.-) each (the "A Shares Subscribed Amount"), held by the holders of A Shares (the "A Shareholders"),

(ii) forty-four thousand eight hundred and sixty-five (44,865) B Shares, with a par value of twenty euro (EUR 20.-) each (the "B Shares Subscribed Amount"), held by the holders of B Shares (the "B Shareholders"),

traduction française:

6.2 La Société dispose d'un capital social émis et souscrit (ci-après le "Capital Emis et Souscrit") de un million quatre cent treize mille sept cent quatre vingt euros (1.413.780,- EUR) représenté par :

(i) vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre (25.824) Actions A, d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune (ci-après le "Montant Souscrit des Actions A"), détenues par les propriétaires d'Actions A (ci-après les "Actionnaires A");

(i) quarante-quatre mille huit cent soixante-cinq (44.865) Actions B, d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune (ci-après le "Montant Souscrit des Actions B"), détenues par les propriétaires d'Actions B (ci-après les "Actionnaires B");

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 5.600,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 12 septembre 2008, LAC/2008/37132: Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008129812/208/203.

(080151279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Industri Kapital Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52489 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008129574/211/13.

(080151629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Cairnbulg Securities S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 108.164.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008129655/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00308. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Vuksan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.240.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 8 septembre 2008

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de:

* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes;

de ses fonctions d'administrateur.

- L'Assemblée Générale décide de nommer:

* M. Thierry Grosjean, né le 03 août 1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes;

en qualité d'administrateur avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de:

* M. Renaud Labye, né le 11 Septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes;

* Melle Bouchra Akhertous née le 8 Octobre 1974, à Mont-Saint-Martin, (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes;

aux fonctions d'administrateurs.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

- L'Assemblée Générale n'a pas renouvelé le mandat de:

* Parfinindus S.à r.l., établie et ayant son siège social au L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 56.469, en qualité de Commissaire aux Comptes.

- L'Assemblée Générale décide de nommer:

* Khonen & Associés S.à r.l., établie et ayant son siège social au 66, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.190, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vuksan S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130198/6654/41.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06184. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

KEIF Germany Dortmund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.742.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day in the month of September.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"KEIF Luxembourg Scandi S.à r.l.", a société à responsabilité limitée with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 119.739),

here represented by:

Mr Joseph HANSEN, lawyer, residing professionally at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 September 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, is the current sole partner of "KEIF Germany Dortmund S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Company Register under number B 120.742, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 18 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2269 of 5 December 2006, page 108 882.

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since its incorporation deed.

The appearing party, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital of the Company requested the undersigned notary to act the following resolution:

Resolution

The sole partner resolved to have special powers or proxies sub delegated to third parties by the manages or managers of the Company and resolved as such consequence to amend Article TWELVE (12) of the Company's Articles of Incorporation by adding to its current paragraphs a new fourth (4th) and last paragraph, which paragraph will have the following wording:

" **Art. 12. fourth and last paragraph.** The manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the manager(s)."

Whereof the present deed is drawn up in Belvaux (Luxembourg) in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

«KEIF Luxembourg Scandi S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 119.739),

ici représentée par:

Monsieur Joseph HANSEN, avocat, demeurant professionnellement au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 05 septembre 2008.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est le seul et unique associé de «KEIF Germany Dortmund S.à r.l.» (ci-après «la Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 120.742, constituée suivant acte notarié du 18 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2269 du 5 décembre 2006 et page 108 882.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis la date de sa création.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique a décidé d'avoir des pouvoirs et procurations subdélégués à des tiers par le ou les gérants de la Société et a décidé, en conséquence, de modifier l'article DOUZE (12) des statuts de la Société par l'ajout à ses alinéas existants d'un nouveau quatrième et dernier alinéa, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. quatrième et dernier alinéa.** Le ou les gérant(s) peut(peuvent) déléguer des pouvoirs déterminés ou donner des procurations spéciales ou encore charger de fonctions spécifiques, permanentes ou temporaires, des personnes ou agents choisis par eux.»

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux (Luxembourg) en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HANSEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2008, Relation: EAC/2008/12199. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008129656/239/76.

(080151356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

McKesson Information Solutions Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.933.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique du 17 septembre 2008

L'associé unique de la Société a constaté et accepté la démission de Monsieur John Gomes Saia en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Roger Wade Estey, ayant son adresse professionnelle à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson Information Solutions Capital S.à r.l.

Madame Caroline Sheldon

Gérante de la Société

Référence de publication: 2008130064/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Immo Croisette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 118.944.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008129665/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00314. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Concept Lumière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.095.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

ONT COMPARU:

- 1) Madame Caroline LAFONT, professeur, demeurant à F-89300 Joigny 3, rue Mal Pavée, (France).
- 2) Monsieur Joseph COLONNA, architecte, demeurant à F-89300 Joigny, 1 Bis, rue de la Galère, (France).
- 3) Monsieur Max SCHAMMEL, comptable, demeurant à L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle.

Les comparants sub 1) et 2) son ici représentés par Monsieur Max SCHAMMEL, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, durée, objet, siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Concept Lumière S.A." laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes activités immobilières, la construction et la gestion de patrimoine immobilier.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Livange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 30 avril à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci - avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

La signature individuelle d'un administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

1) Madame Caroline LAFONT, préqualifiée, mille cinq cent quarante-neuf actions,	1.549
2) Monsieur Joseph COLONNA, préqualifié, mille cinq cent cinquante actions,	1.550
3) Monsieur Max SCHAMMEL, préqualifié, une action,	<u>1</u>
Total: trois mille cent actions,	3.100

Les actions ont été libérées à hauteur de 50 %, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Caroline LAFONT, professeur, née à Nice, (France), le 20 mai 1960, demeurant à F-89300 Joigny 3, rue Mal Pavée, (France);
 - b) Monsieur Joseph COLONNA, architecte, né à Casablanca, (Maroc), le 23 octobre 1935, demeurant à F-89300 Joigny, 1 Bis, rue de la Galère, (France);
 - c) Monsieur Max SCHAMMEL, comptable, né à Luxembourg, le 20 février 1949, demeurant à L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle.

3. La société à responsabilité limitée "FIDES", avec siège social à F-57140 Woippy 1, Place du Mail, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz, section B, sous le numéro 442020509, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.

4. Le siège social est établi à L-3378 Livange 13, rue de Bettembourg.

5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme:

- Monsieur Joseph COLONNA, préqualifié, à la fonction de président du conseil d'administration, et
- Madame Caroline LAFONT, préqualifiée, à la fonction d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHAMMEL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2007. Relation GRE/2008/3745. - Reçu cent cinquante cinq euros, 0,50%= 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008128855/231/231.

(080150733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

PanEuropa Real Estate InvestCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 118.879.

Les comptes annuels au 30.11.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Pour PANEUROPA REAL ESTATE INVESTCO SARL, société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette Heck / Catherine Day-Royemans

Référence de publication: 2008129675/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02297. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Van Lanschot Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.991.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, 11.09.2008.

Mrs J.C.M. Nijssen / Mr F.H.R. Sonnenschein.

Référence de publication: 2008129680/52/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.